

PNR MONT VENTOUX
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025- BUDGET PRINCIPAL M57
BUDGET PRIMITIF 2026- BUDGET PRINCIPAL M57

Note de présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, destinée à l'information des citoyens (article L 2313-1 du CGCT).

1- Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population, ...

Depuis le décret du 28 juillet 2020 portant classement du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, sont membres du Syndicat mixte :

- La **Région** Sud-Provence Alpes Côte d'Azur
- Le **Département** de Vaucluse
- **3 intercommunalités** : Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin, Communauté de Communes Vaison Ventoux, Communauté de communes Ventoux Sud
- **37 communes** : Aubignan ▪ Aurel ▪ Bédoin ▪ Blauvac ▪ Brantes ▪ Caromb ▪ Carpentras ▪ Crestet ▪ Crillon-Le-Brave ▪ Entrechaux ▪ Faucon ▪ Flassan ▪ Le Barroux ▪ Le Beaucet ▪ Malaucène ▪ Malemort-Du-Comtat ▪ Mazan ▪ Méthamis ▪ Modène ▪ Monieux ▪ Mormoiron ▪ Pernes-Les-Fontaines ▪ Puyméras ▪ Saint-Christol d'Albion ▪ Saint-Didier ▪ Saint-Hippolyte-Le-Graveyron ▪ Saint-Léger-Du-Ventoux ▪ Saint-Pierre-De-Vassols ▪ Saint-Trinit ▪ Sault ▪ Savoillans ▪ Vaison-La-Romaine ▪ Velleron ▪ Venasque ▪ Villes-Sur-Auzon et depuis le 20 septembre 2022 : Saint-Marcellin-Lès-Vaison et Saint-Romain-en-Viennois

Sont partenaires invités aux réunions du Comité Syndical : Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Carnets du Ventoux, Fédération Départementale des Chasseurs de Vaucluse, France nature environnement, la Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

2- Résultat comptable de l'exercice 2025 (Compte financier unique)

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses 2025 :	3 959 085,05 €	Dépenses 2025 :	1 952 777,08 €
Recettes 2025 :	4 005 419,65 €	Recettes 2025 :	1 975 935,26 €
Résultat 2025 :	+ 46 334,60 €	Résultat 2024 :	+ 23 158,18 €

Résultat reporté clôture 2024 des deux sections

Fonctionnement : + 1 064 722,54 €

Investissement : + 621 641,44 €

Total cumulé résultat de clôture :

Section de fonctionnement : + 1 111 057,14 €

Section d'investissement : + 644 799,62 €

Il est précisé que les Restes à Réaliser (RAR) qui figurent au compte financier unique 2025 présentent un excédent de 3 615,00 € qu'il faut intégrer au résultat de clôture.

a. Éléments d'explication du résultat 2025 en section de fonctionnement

Le vote en équilibre implique le report de dépenses prévues au BP au chapitre 011 correspondant au montant de l'excédent en dépenses et induit une sous-réalisation.

La sous-réalisation du chapitre 011 s'explique aussi par les délais d'attribution de financements ou leur réduction. Certains projets prévus au BP ont donc été revus à la baisse ou reportés (Etude fréquentation Toulourenc, Education à l'environnement, Rendez-vous du Parc...).

Des mouvements de personnels et des délais de remplacement des postes (PAT et LEADER) ont généré une sous réalisation au chapitre 012.

La cession de l'ancienne usine d'épeautre (Sault) a induit des écritures d'ordre qui se retrouvent en équilibre au niveau de la section de fonctionnement, mais qui augmentent les réalisations totales de la section.

L'équipe du Parc naturel régional du Mont-Ventoux a poursuivi en 2025 un travail soutenu permettant de faire progresser de nombreux projets structurants pour le territoire. Ces actions traduisent la vitalité du partenariat local et la mobilisation continue des acteurs autour des ambitions de la Charte du Parc.

Parmi les démarches emblématiques de l'année, on peut citer la **charte forestière de territoire**, actuellement en cours d'élaboration. Après la finalisation du diagnostic partagé au printemps, la seconde partie d'année a permis d'avancer sur la rédaction du plan d'action à mettre en œuvre pour renforcer la durabilité des forêts du Ventoux, face notamment aux conséquences du changement climatique et à l'évolution des usages.

La **Garde régionale forestière** a poursuivi son déploiement avec 24 écocardes dans le Parc du Mont-Ventoux durant l'été 2025 (16 juin-12 septembre).

Le projet de **réserve naturelle régionale Ermitage – Escampeaux à Villes sur Auzon** est arrivé en 2025 à une étape décisive, avec la consolidation des avis scientifiques et institutionnels et le recueil des accords finaux des propriétaires. Ce périmètre d'environ 253 hectares constituera en 2026 la première réserve naturelle régionale du département de Vaucluse, marquant une avancée majeure dans la politique de protection de la biodiversité à l'échelle du territoire

Le déploiement de la **marque "Valeurs Parc naturel régional"** s'est également poursuivi avec succès. En 2025, sept nouvelles structures ont été labellisées, portant à 27 le nombre total d'acteurs engagés depuis 2023 (10 en 2023, 10 en 2024).

L'année 2025 a été marquée également par la poursuite du **Programme Alimentaire Territorial** (niveau 2), qui structure et renforce les initiatives locales en faveur d'une alimentation durable, de proximité et accessible à tous.

Parallèlement, la **coopération écologique engagée avec le ministère des Armées** s'est poursuivie, favorisant la gestion concertée des espaces naturels à enjeux écologiques situés sur les terrains militaires du territoire.

Le projet **SEC** (Soutenir les Economies d'eau Citoyennes) a également connu des avancées significatives, avec la consolidation du diagnostic partagé et la préparation d'actions concrètes pour une gestion plus résiliente de la ressource hydrique face aux tensions climatiques croissantes.

Enfin, 2025 a vu le lancement d'un **recensement participatif du patrimoine vernaculaire et bâti**, mobilisant habitants et communes autour de la valorisation des éléments identitaires du Ventoux.

b. Bilan des investissements au compte administratif 2025

Le Parc a finalisé les études préalables liées à la réalisation des relais du Parc ainsi que les études de diagnostic et de faisabilité sur le patrimoine du Syndicat pour 38 020 euros.

Il a également acquis des immobilisations pour 139 000 euros. Il s'agit essentiellement des relais du Parc, de la réalisation d'une aire de nourrissage pour les rapaces (Vautour), de matériel informatique et de la finalisation du stand du Parc.

Le résultat de la section doit aussi être considéré au regard de la cession de l'usine d'épeautre à Sault : + 26 000 € qui correspondent aux opérations d'ordre : + 1 763 204,86 (valeur nette comptable du bien) – 1 737 204,86 (moins-value de cession).

3- Priorités du budget 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre		BP 2026	%	Chapitre		BP 2026	%
O11	Charges à caractère général	1 298 785,00 €	41,23	13	Atténuation de charges	19 700,00 €	0,63
O12	Frais de personnel	1 644 800,00 €	52,21	70	Produits des services	19 250,00 €	
65	Charges de gestion courante	64 780,00 €	2,06	74	Dotations, subventions, participations (et projets)	1 929 070,86 €	61,23
66	Charges financières	1 000,00 €	0,03	75	Autres produits divers de gestion courante	34 203,00 €	1,09
67	Charges spécifiques	12 000,00 €	0,38	76	Produits financiers	700,00 €	0,02
68	Dotations aux provisions, dépréciations		0,00	77	Produits spécifiques	0,00 €	0,00
O42	Opération de transfert entre sections	129 020,00 €	4,10	O42	Opération de transfert entre sections	36 404,00 €	1,16
				OO2	Résultat de fonctionnement reporté	1 111 057,14 €	35,27
		3 150 385,00 €				3 150 385,00 €	

Le programme opérationnel 2026 prévoit :

- Le déploiement de 24 Gardes Forestiers Régionaux (écogardes) dans le cadre du dispositif « Guerre du feu » soutenu par la Région (206 051 €) ;
- L'animation et le pilotage de la Charte forestière de territoire avec un nouvel appel à projet déposé auprès de la Région Sud et du FEADER (108 795 € sur 2 ans) ;
- La poursuite de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) dans 8 communes à hauteur de 50 507 € ;
- Le lancement d'un nouvel Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) dans 5 nouvelles communes à hauteur de 20 322 € ;
- L'animation du label « Espace naturel sensible » en soutien des communes de Mormoiron et Bedoin ainsi que la mise en œuvre d'actions aux côtés du 2^{ème} REG à Saint Christol (animation, pilotage, rédaction des plans de gestion) à hauteur de 20 000 € ;
- L'animation des sites Natura 2000 (Sommet Ventoux, Ouvèze-Toulourenc, Gorges de la Nesque) ;
- L'étude d'impact de la fréquentation dans le Toulourenc ;
- L'animation et la mise en œuvre des actions du projet « Soutenir les Economies d'eau Citoyennes (63 122 €) ;
- Le déploiement du projet Res'MaB en faveur de l'agriculture et de l'adaptation au changement climatique (174 620 €) ;
- L'animation du Projet Alimentaire Territorial dont une partie est co financée par la MSA ainsi que la poursuite du projet « Chausires ! » pour 59 000 € ;
- La programmation automnale du festival Ventoux Saveurs (46 000 €) ;
- Le recensement du patrimoine vernaculaire du Parc à hauteur de 42 112 € soutenu par le programme LEADER ;
- L'entretien des parcours vélo, VTT et trail pour 19 920 € ;
- Le schéma directeur des énergies renouvelables pour 53 707 € ;
- ...

4- Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant total prévisionnel du budget 2026 en fonctionnement s'équilibre à 3 150 385,00 euros en dépenses et en recettes.

a. Les dépenses

Les principaux postes de dépense sont :

Les dépenses de personnel du Parc sont évaluées pour 2026 à 1 644 800 euros représentant 52.21 % des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre comprend les salaires et charges des personnels mais aussi les coûts environnés liés à la masse salariale (médecine du travail, tickets restaurants, adhésion au Comité National d'Action Sociale et la participation à la Protection Sociale Complémentaire mise en place en 2025).

Les charges à caractère général (chap. 011) s'élèvent à 1 298 785 €. Elles comprennent les charges liées au fonctionnement normal des services mais aussi les études et les prestations externes mobilisées dans le cadre du programme d'actions 2026. Elles sont en léger recul (-13,8%) notamment au regard de la contraction des dotations publiques.

Les cotisations pour assurance statutaire du personnel sont désormais imputées au chap. 011 (auparavant au chap. 012).

Les adhésions, cotisations aux divers réseaux tel que la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux, le Comité MAB France, le réseau Interparcs, l'Agence régionale pour l'Environnement...sont désormais imputées au chap. 011 (auparavant au chap. 65).

Les charges de gestion courante (chap. 65) pour 64 780 €. Elles comprennent les dépenses liées aux indemnités et frais de mission des élus et les redevances pour concessions, brevets...

Les opérations de transfert entre sections (chap. 042) pour un montant de 129 020 €.

b. Les recettes

Les recettes de fonctionnement proviennent des **participations statutaires** (Région, Département, Communes, EPCI). Elles s'élèvent à 1 058 621 € pour l'année 2026. Elles sont stables depuis la création du Parc.

Depuis le comité syndical du 05 juillet 2023, les communes ont acté le reversement de 10% de la **dotation « aménités rurales »** au Parc. A ce jour, nous ne connaissons pas le montant de l'enveloppe pour 2026.

L'Etat contribue également de manière spécifique au fonctionnement de l'ingénierie du PNR à hauteur de 150 000 € par an et ciblée sur les thématiques biodiversité, aménagement, paysage et évaluation. La dotation de l'Etat a connu une augmentation significative en 2023, reconduite en 2024 et 2025 (+ 30 000 €).

En complément des recettes statutaires et des dotations, des ressources supplémentaires sont perçues chaque année grâce au patrimoine du Syndicat mixte (locations ou DSP). En 2026, les **redevances et les loyers prévisionnels** s'élèvent à 29 002 euros.

Les **subventions** diverses liées aux projets prévisionnelles s'élèveront à 736 333 euros pour l'année 2026.

5- Montant du budget consolidé (et des budgets annexes) : sans objet

6- Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuel

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	RAR 2025	NP 2026	BP 2026	Chapitre	RAR 2025	NP 2026	BP 2026
				001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		644 799,62 €	644 799,62 €
				024 Produits cession immo		2,00 €	2,00 €
040 Op d'ordre de transferts entre sections		36 404,00 €	36 404,00 €	040 Op d'ordre de transferts entre sections		129 020,00 €	129 020,00 €
16 Empunt et dettes assimilées		535,00 €	535,00 €	10 Dotations, fonds divers et réserve		24 450,00 €	24 450,00 €
20 Immobilisations incorporelles		21 500,00 €	21 500,00 €	13 Subvention d'équipement	18 115,00 €	167 442,38 €	185 557,38 €
21 Immobilisations corporelles	14 500,00 €	436 734,00 €	451 234,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées			- €
45 Opérations pour compte de tiers		70 000,00 €	70 000,00 €	45 Opérations pour compte de tiers		70 000,00 €	70 000,00 €
	14 500,00 €	565 173,00 €	579 673,00 €		18 115,00 €	1 035 714,00 €	1 053 829,00 €
				Proposition de vote en sur équilibre			474 156,00 €

Le montant total prévisionnel du budget 2026 proposé en section investissement s'élève en dépenses à hauteur de 579 673 euros et en recettes à 1 053 829 euros.

Les recettes étant supérieures aux dépenses, Il est proposé au comité syndical de voter pour la première fois la section d'investissement en **suréquilibré** de 474 156 euros.

Les principales orientations d'investissement en 2026 sont :

- Des crédits d'intervention sur les bâtiments dont le Parc est propriétaire à Savoillans,
 - Les aménagements de la Maison du Parc (Bédoin) dont le Parc à la responsabilité (ERP, extérieurs ouverts au public, bureautique...).
- Un projet de bail avec la Mairie de Bédoin sera soumis au vote courant 2026.

7- Niveau de l'épargne brute ou caf et niveau de l'épargne nette

	2022	2023	2024	2025
Produits de gestion (A)	1 942 448,25 €	1 858 864,47 €	2 395 013,05 €	2 194 223,65 €
Charges de gestion (B)	1 812 830,54 €	1 695 173,43 €	2 016 402,86 €	2 034 095,37 €
Excédent Brut de Fonctionnement (A-B)	129 617,71 €	163 691,04 €	378 610,19 €	160 128,28 €
Résultat financier (en plus ou en moins)	- 338,40 €	- 451,20 €	- 676,80 €	
Autres produits /charges exceptionnels réels (hors cession) (en plus ou en moins)	- 8 393,89 €	- €	- €	- €
CAF Brute	120 885,42 €	163 239,84 €	377 933,39 €	160 128,28 €
<i>en % des produits de gestion</i>	6,22%	8,78%	15,78%	0,07 €
Annuité en capital de la dette	- €	- €	- €	0,00 €
CAF NETTE	120 885,42 €	163 239,84 €	377 933,39 €	160 128,28 €
<i>en % des produits de gestion</i>	6,22%	8,78%	15,78%	7,30%

8- Niveau de l'endettement de la collectivité

Le Syndicat mixte est libéré de tout emprunt depuis 2019.

Ligne de trésorerie

Une ouverture de crédit permet, lorsque cela s'avère nécessaire, de financer les besoins de trésorerie dans l'attente des versements de subventions. Au 1er janvier 2026, et en l'absence de besoin, le Syndicat mixte n'a pas lancé de consultation pour recourir à une ligne de trésorerie. Il est toutefois prévu une somme au BP 2026 dans le cas où une ouverture de crédit serait nécessaire pour cet exercice.

9- Capacité de désendettement. Sans objet

10- Niveau des taux d'imposition. Sans objet.

11- Principaux ratios

Principaux ratios CFU 2025	
93 536 habitants	
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	21,86
2 - Recettes réelles de fonctionnement / population	23,84
3 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	73,69
4 - En cours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0

12- Effectifs de la collectivité et charges de personnels :

Au 01/01/2026, le Parc comptait 23 agents.

Frais de personnel 2026

Traitement	1 109 700 €
Cotisations et charges patronales	430 600 €
Autres charges de personnel	104 500 €
Total Chapitre 012	1 644 800 €
